

TARIFS & Constat de remise des lieux

Ce document fait partie intégrante des « Conditions de mise à disposition de l'église » et est remis à l'organisateur de la manifestation.

- 1) Les taxes de location de l'église pour des concerts ou des manifestations **non organisés** par la paroisse sont les suivantes :

	Entrées gratuites	Entrées payantes
Sociétés locales	fr. 65.–	fr. 350.–
Autres sociétés	fr. 100.–	fr. 550.–

Les mêmes tarifs sont applicables aux répétitions lorsqu'elles ont lieu un autre jour que celui du concert

- 2) Les taxes ci-dessous sont à ajouter à la location :

	2017	décompte final	laisser libre
a) forfait service de conciergerie, pour chaque jour d'utilisation de l'église (manifestation, concert ou répétition)	fr. 61.45	Nb de forfait	fr.
b) heure supplémentaire de présence du concierge (toutes charges sociales comprises)	fr./h 26.55	Nb heure sup.	fr.
c) nettoyage supplémentaire à effectuer, selon facture : env.		h.	fr.
d) accordage supplémentaire de l'orgue, s'il y a lieu	prix coûtant:		fr.
e) utilisation de l'orgue (pour chaque jour d'utilisation)	fr. 50.–	Nb d'utilisation	fr.
f) ...			fr.

- Manifestation du répétition concert autre **Entrée :** libre payante
 du répétition concert autre **Entrée :** libre payante
 du répétition concert autre **Entrée :** libre payante
 du répétition concert autre **Entrée :** libre payante

La facturation sera établie sur la base des données mentionnées dans la rubrique « décompte final », qui est à compléter à la fin de la mise à disposition de l'église, et approuvée par les deux parties.



Signature du concierge présent

Signature du responsable
de la manifestation présent

.....

.....

Lausanne, le

voir verso s.v.p.